

CORRESPONDANCES.

Monsieur le rédacteur,

Veuillez avoir la bonté d'insérer dans votre journal les quelques extraits de documents et affirmations suivants, ainsi que quelques commentaires, pour montrer le rôle que certaines personnes ont joué dans l'affaire Baby-Gauvreau.

1. Extrait d'un rapport de Pierre Laurencelle surintendant au Cap-Rosier, au secrétaire du département des travaux publics, daté Cap-Rosier, 2 septembre 1854 :

"There are 21 hands presently employed at the works viz: A foreman, a joiner, a blacksmith, four masons, four miners, a teamster, nine labourers, they will begin early next week the lying down of the foundation's walls of the house."

Signé, PIERRE LAURENCEL.

2. Extrait d'une lettre datée de Saint-Paschal le 15 juin 1859, de Laurent Valcourt maçon, employé en 1854 au phare de la pointe ouest de l'isle Anticosti :

"D'abord il y avait 4 maçons, 1 charpentier, 1 forgeron, 2 mineurs et 7 journaliers (ce qui ferait 15 hommes en tout) la goëlette dans laquelle nous sommes descendu était la seule et nous n'avions que deux bœufs, —tant qu'au Cap-Rosier je ne puis rien vous en dire."

Signé LAURENT VALCOURT.

3. J'affirme qu'en 1854 pendant que j'étais contre-maitre au phare de Forteau, j'avais sous ma conduite 39 hommes en comptant ceux qui devaient aller à Belle-Isle et que 5 goëlettes seulement ont été nolisées pour Forteau et Belle-Isle.

J.-BTE. PRUNEAU.

Québec, 7 juillet 1859.

Eh! bien, où en êtes vous monsieur Gauvreau avec vos 160 hommes que vous avez fait payer depuis 10 à 20 chelins par jour pour chaque homme, et qui eux n'ont regu que 15 piastres par mois et quelques uns beaucoup moins? Ou en êtes vous avec vos 24 charges de goëlettes à £80 10s chaque? ou en êtes vous avec vos 18 chevaux à 10 chelins par jour chaque? Et tout cela pour une seule année et 'certifié' depuis le 20 juillet 1854 mais dont les gages n'ont commencé à courir que le 10 août. Sur les matériaux quelles déductions ne pourrions nous pas faire! Je ne vous parlerai pas des années subséquentes: l'année 1854 suffit à mettre la vérité dans tout son jour.

L'an dernier, sur motion de monsieur Dubord, monsieur LeBoutillier M. P. P. fut interrogé devant le comité, et a dit que le phare du Cap-Rosier aurait pu être bâti pour la somme de £9000 ce qui aurait dit-il donné un bon bénéfice à l'entrepreneur. En disant cela monsieur LeBoutillier, était parfaitement correct, cependant monsieur Gauvreau a trouvé moyen de fai-

re payer ce phare à la province £17,269 13 6 1/2 sans compter les dix pas cent pour rémunérer monsieur Baby, ni même les voyages des 'steamers'.

Que va dire ce bon monsieur Duteau quant il verra que 7 goëlettes seulement ont été nolisées en 1854, lui qui a donné un 'certificat' à monsieur Gauvreau en disant avoir payé 5,445 piastres et TROIS CENTS pour goëlettes envoyées aux phares cette année là, mais en admettant le certificat de monsieur Duteau, comment se trouve monsieur Gauvreau avec ses 24 goëlettes! Tirez vous de là monsieur Gauvreau si vous le pouvez.

A présent monsieur le rédacteur quand des témoignages comme celui de monsieur LeBoutillier et autres personnes non moins désintéressées, sont rendus devant un comité nommé par la chambre d'assemblée, n'est-il pas du devoir de chaque membre de ce comité, de prendre tous les moyens possibles pour parvenir à découvrir la vérité et faire justice à qui de droit, et de voir si les deniers de la province ont été payés à bonne enseigne? C'est ce que ne m'a pas paru vouloir faire la majorité du comité, en refusant d'entendre des témoins qui auraient mis au jour plusieurs faits importants. Il m'a semblé plutôt que plusieurs membres agissaient comme étant très intéressés à couvrir certaines personnes de leurs manteaux.

En terminant je vais donner pour l'édification publique les montants de ce qu'a coûté chaque phare et comme de juste certifié correct par monsieur Gauvreau.

Forteau	£18,324	5	8	1/2
Cap-Rosier . . .	17,269	13	6	1/2
Belle-Isle . . .	19,734	7	3	1/2
Anticosti	16,546	9	6	
	£71,874	16	0	1/2

Ajoutez 10 par cent pour rémunérer monsieur Baby

7,187 7 8

Total

£79,062 3 8 1/2

Le service des steamers n'est pas compris dans ces comptes; cet item s'élève à

£25,490 0 0

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble serviteur,

MICHEL PATRY.

Québec, 9 juillet 1859.

Monsieur le rédacteur,

C'est une pieuse coutume pour le prince Simard, son aide de . . . ciment Gauvrau le docteur Robitaille et quelques autres officiers du régiment ministériel du faubourg Saint-Jean, de tenir une assemblée à la porte de l'église, chaque dimanche, après la messe.

A l'une de ces réunions, le sujet tomba sur les taxes municipales. Le docteur Ro-

bitaille soutenait que l'on devait forcer les citoyens à payer les arrérages dus à la Corporation; que le Conseil-Ville avait ce droit etc.

Et les autres d'applaudir.

Je demanderai au docteur qui a le bonheur de présider aux destinées pécuniaires du saint 'Courrier du Canada' s'il parlerait ainsi, si la providence au lieu de faire de lui un homme de profession et fortuné, l'avait laissé dans la position précaire d'un ouvrier? Je ne le crois pas. Au lieu d'exiter les conseillers à poursuivre les citoyens pour arrérages, que le docteur trouve un moyen pour obliger les conseillers à économiser au lieu de gaspiller les deniers publics. Plus on taxera moins les citoyens paieront. Mais plus les conseillers limiteront les dépenses, et sauront trouver des moyens pour apporter, sans taxer le public, des revenus dans la caisse municipale, plus la dette de la ville diminuera. Et certe, les moyens ne manquent pas, mais ils ne sont pas dans l'intérêt d'une certaine clique qui spéculé avec l'argent de la Corporation.

UN SPECTATEUR.

AVIS.

DEUX OU TROIS MESSIEURS seront regus comme pensionnaires; et, au besoin, deux chambres, peuvent être louées pour messieurs et dames.

S'adresser au soussigné rue Saint-Nicolas No. 12, près de la porte du Palais.

GODFROY SAINT-PIERRE

Québec 13 juillet 1859.

BOIS BOIS BOIS!

MONSIEUR AMBROISÉ LAROCHE prend la liberté de remercier ceux qui ont bien voulu par le passé le favoriser de leur patronage et il a l'honneur de les informer, qu'il a formé une société sous les noms de LAROCHE et VENNER et qu'ils ont contracté pour au-dessus de 300,000 morceaux de bois de menuiserie Ire, 2nde, 3me qualité, qu'ils sont prêts à vendre au plus bas prix à leur depot, chantier de feu John Munn, rue Grant, ou à leur office principale coin des rues Grant et des Prairies.

Les soussignés ont maintenant en main un assortiment général de flottes, rames, etc., etc., et plus de mille morceaux de bois quarré, scié et non scié; et ils sont prêts à exécuter toutes demandes sous le plus court délais à des conditions très libérales.

Ils ont aussi un hangard pour mettre le bois à l'abri:

LAROCHE ET VENNER.

7 juin, 1859.

L. M. DARVEAU, PROPRIETAIRE ET RÉDACTEUR.